

Appel à articles

Revue des politiques
sociales et familiales

Séparations conjugales et institutions. Entre régulations, accompagnements et stratégies des parents

Coordination : Benoît Céroux (Caisse nationale des Allocations familiales), **Marion Manier** (Caisse nationale des Allocations familiales, Caf des Alpes-Maritimes), **Arnaud Régnier-Loilier** (Institut national d'études démographiques)

Les autrices et auteurs sont invités à soumettre un titre d'article, avec son résumé (300 mots env.) et ses mots-clés en indiquant si l'article proposé est un article scientifique ou un article de synthèse, d'étude ou de méthode, ainsi qu'une brève note biographique d'ici le 10 octobre 2025 à la rédactrice en chef de la revue (rpsf@cnafr.fr) et à l'équipe de coordination du numéro thématique : benoit.ceroux@cnafr.fr, marion.manier@caf06.caf.fr, arnaud.regnier-loilier@ined.fr

Mots clés : séparation conjugale, parentalité, institution, régulation, accompagnement

Revue des politiques sociales et familiales

Créée en 1985, la *Revue des politiques sociales et familiales* (*Recherches et Prévisions* de 1985 à 2009, puis *Politiques sociales et familiales* jusqu'en mars 2015) est une publication scientifique trimestrielle et pluridisciplinaire à comité de lecture. Elle publie des **travaux de recherches originaux** dans le champ des **politiques familiales et sociales** (dispositifs d'action publique, prestations, offres de services, acteurs et actrices de ces politiques, publics visés, etc.) ainsi que sur les évolutions touchant à **la famille, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la pauvreté et le logement**. La revue accepte des articles de toute discipline en **sciences humaines et sociales**. Son caractère pluridisciplinaire oblige les auteurs et autrices à adopter un langage clair et à préciser ce qui ne relève pas du langage courant (présentation de dispositifs, de concepts théoriques, de méthodes d'enquêtes particulières, etc.).

La RPSF est construite en numéros thématiques, qui sont, le cas échéant, complétés de contributions proposées en varia à la revue. Elle est composée de différentes parties, toutes soumises à expertise :

- les « **Articles scientifiques** » (60 000 signes espaces compris maximum). Il s'agit de contributions originales fondées sur un matériau empirique ;
- les articles de « **Synthèses et perspectives** » (30 000 signes) proposent des analyses problématisées de littérature grise ou de synthèses de recherche ;
- les articles d'« **Études** » (30 000 signes), plus courts que les articles scientifiques, présentent des premiers résultats d'enquêtes quantitatives (statistiques descriptives notamment) ou qualitatives (enquêtes exploratoires, études, recherches en cours) en les situant dans leur champ de recherche ;
- les articles de « **Méthodes** » (30 000 signes) discutent les outils de récolte de données dans le champ couvert par la RPSF (apports et limites de ces méthodes, discussion d'indicateurs, etc.) ;
- les « **Comptes rendus** » sont des présentations d'ouvrages (8 000 signes) et de colloques (20 000 signes), problématisées en rapport avec les domaines d'intérêt de la revue. Les comptes rendus ne peuvent être effectués par les auteurs des ouvrages ou les organisateurs des colloques recensés.

Présentation du numéro thématique

Si la thématique des séparations conjugales fait l'objet de recherches de longue date, l'évolution des configurations familiales et de l'action des institutions invitent à l'interroger à nouveaux frais. La désinstitutionnalisation de la famille, qui se manifeste à la fois par l'affaiblissement du mariage (Roussel, 1989 ; Théry, 1993), l'augmentation des divorces (Bastard, 2002) et des séparations mais aussi la pluralisation des formes familiales et parentales (monoparentalité, familles recomposées, homoparentalité, pluriparentalité) posent la question des liens entre institutions et séparations, en particulier ici, de couples ayant des enfants. De quelle manière les institutions agissent-elles sur la séparation et, en retour, comment les ex-partenaires composent-ils avec ces institutions, se les approprient-ils ou cherchent-ils à s'en affranchir ? Les parents ne souhaitant pas institutionnaliser leur union (ou inversement) font-ils de même pour leur séparation ?

Cet appel à articles propose d'explorer différentes dimensions du rapport entre les institutions – entendues comme des instances de régulation par le droit et l'action publique, qui produisent des normes et des mesures visant à encadrer ou à accompagner les parents – et les hommes et les femmes en contexte de séparation conjugale avec enfant(s) à charge. Il s'agira de décliner la séparation parentale selon différents aspects comme la résidence des enfants (Guillonnet et Moreau, 2013 ; Régnier-Loilier et Baude, 2024 ; Steinbach et Augustijn, 2022), la contribution matérielle et financière de chacun des parents, les relations et les contacts entre les parents désunis ainsi qu'entre les parents et les enfants (Céroux, 2006 ; Régnier-Loilier, 2006, 2013), l'engagement éducatif des parents ou encore le soutien de la famille élargie (Déchaux et Le Pape, 2021).

Dans ce numéro thématique, nous invitons plus précisément les auteurs et autrices de différentes disciplines à explorer ce sujet autour de trois axes : 1) l'encadrement législatif ou juridique de la séparation conjugale et son évolution ; 2) la régulation et l'accompagnement institutionnel des ex-conjoints autour des conséquences de la séparation, en particulier le soutien à la parentalité ; et enfin, 3) le rapport que les familles entretiennent aux institutions dans un contexte de séparation. Ces trois dimensions n'étant pas exclusives les unes des autres, les contributions pourront porter sur un ou plusieurs de ces aspects. Elles s'appuieront prioritairement sur des enquêtes empiriques qualitatives ou quantitatives, issues des disciplines suivantes ou croisant ces approches disciplinaires : sociologie, démographie, économie, science politique, droit, histoire, anthropologie, psychologie sociale ou du développement. Les comparaisons internationales, l'analyse des statistiques publiques ou les réflexions méthodologiques sont bienvenues.

Axe 1. L'encadrement législatif ou juridique des séparations parentales et son évolution

On pourra d'abord se demander dans quelle mesure les évolutions de la famille sont façonnées et/ou accompagnées par le droit, les institutions judiciaires et les pratiques des juges. Les évolutions juridiques encadrant l'union, la séparation, la filiation et l'autorité parentale traduisent autant qu'elles produisent un renouvellement des normes du (dé)faire famille. À ce titre, différentes dimensions ayant trait à l'encadrement et au traitement judiciaire de la séparation et de ses suites paraissent intéressantes.

La perspective historique des évolutions tant juridiques que sociales de la séparation de couples avec enfants pourra d'abord être explorée. Des origines du droit français moderne de la famille à la déjudiciarisation des séparations, que révèlent et que produisent ces évolutions sur les manières dont sont pensées la famille, la conjugalité et la parentalité ? Les différents régimes de séparation (divorces amiables, divorces contentieux, rupture du pacte civil de solidarité [pacs], désunion libre, etc.) pourraient ainsi être étudiés ainsi que le règlement par la Justice familiale civile du partage des biens, de la résidence des enfants, de la contribution à l'éducation et à l'entretien de l'enfant (pension alimentaire, contributions en nature, etc.) ou encore de la protection des victimes de violences conjugales (*via* l'ordonnance de protection notamment), autant de modes de régulation qui participent de l'institutionnalisation de certaines normes familiales (Commaille, 1986 ; Martin, 1997). La question de la déjudiciarisation des séparations, en particulier, soulève des enjeux importants mis en évidence par des travaux menés sur la Justice familiale (Biland, 2019 ; Jouanneau, 2022 ; Jouanneau et Matteoli, 2018 ; Le Collectif Onze, 2013 ; Revillard, 2016 ; Théry, 1993). Dans le prolongement de ceux-ci, les propositions d'articles pourront réinterroger les logiques qui ont progressivement conduit à une déjudiciarisation des séparations conjugales (désengorgement des tribunaux, nombre de séparations, etc.) et à la promotion d'une norme de pacification des séparations (en France, à travers la réforme du divorce de 2004, des dispositifs de médiation et de conventions amiables) et du principe de conciliation des parents dans l'intérêt supérieur de l'enfant (Bachmann *et al.*, 2016 ; Martin, 2014). Les conséquences de cet affaiblissement du « cadre » pourront également être abordées. I. Théry (1993) parle ainsi d'une « *mise en retrait du droit de la famille* » dans les années 1980-1990. Elle s'est accompagnée d'un désintérêt progressif de la Justice familiale pour les causes des séparations conjugales, renvoyées du côté de l'intime, pour se concentrer essentiellement sur le traitement des conséquences des ruptures. Ce mouvement conduit à entériner les accords

préalables des membres du couple, c'est-à-dire des situations de faits, sans toujours interroger les conditions dans lesquelles ils ont été négociés alors qu'ils peuvent être inégalitaires voire résulter de stratégies d'extorsion ou de violences conjugales (Jouanneau, 2022).

Le rôle des mouvements sociaux et des mobilisations dans l'évolution historique de l'encadrement juridique des séparations parentales pourra également être investigué, notamment avec ce que doivent par exemple les réformes successives du divorce (1975), de l'autorité parentale (1987, 1993, 2004) ou encore des violences conjugales (1992, 2010, 2019) aux mouvements sociaux, en particulier aux mouvements féministes, à ceux prônant la reconnaissance de la résidence alternée ou aux associations de pères (Fillod-Chabaud, 2022 ; Leport, 2022).

La mise en perspective internationale des évolutions juridiques de l'encadrement de la séparation observées en France avec d'autres modèles juridiques et normatifs de la famille et de la séparation sera particulièrement appréciée. On pense par exemple aux comparaisons ouvertes par les travaux pluridisciplinaires québécois sur la séparation parentale et la recomposition familiale (Saint-Jacques *et al.*, 2023), à ceux sur l'hébergement égalitaire en Belgique (Merla et Nobels, 2022) ou en Espagne (pour une synthèse, voir Hachet, 2015).

La régulation juridique des unions et des séparations peut également être interrogée au regard du droit international et/ou des accords bilatéraux entre pays encadrant les titres de séjours des personnes étrangères ou des couples binationaux (Gourdeau et Odasso, 2023). La question du divorce en contexte international, celles de la juridiction compétente et de la loi applicable (droits nationaux, communautaires, conventions bilatérales ou internationales) dans le cadre de séparations de couples binationaux avec enfants sont autant de dimensions qui pourront être abordées. La délivrance de titres de séjours au titre de « la vie privée et familiale » (regroupement familial, parents d'enfants français ou encore violences envers les femmes [Couppey, 2025]) ne sont pas sans conséquence sur les possibilités pour les parents en couple de se séparer (dépendance administrative des membres de la famille, contraintes procédurales liées à des pays étrangers, etc.) et d'obtenir ou de conserver l'autorité parentale. On pense également aux situations d'enlèvement d'enfants (Struelens, 2020) ou à certains accords bilatéraux entérinant des inégalités de droits (Babadji, 1990).

Les effets différenciés de l'encadrement juridique des séparations représentent une autre piste de réflexion. De récents travaux soulignent les effets inégaux des séparations conjugales selon le genre, l'origine sociale, la nationalité, le statut migratoire, etc. en termes de conséquences matérielles et de niveau de vie des enfants et des parents (Bonnet *et al.*, 2015, 2023), notamment mis en évidence à partir de travaux sur la monoparentalité (Abbas et Garbinti, 2019 ; Le Pape et Helfter, 2023). Si les politiques publiques, judiciaires, sociales et familiales tentent d'amortir ces effets de la séparation par différents mécanismes, ils ne semblent toutefois pas en mesure de les résoudre complètement, voire contribuent à les alimenter (Bessière et Gollac, 2020 ; Biland, 2019 ; Bonnet *et al.*, 2023 ; Devetter et Lanseman, 2023). Là encore, le droit de la famille et les politiques sont au cœur de ces enjeux de justice sociale. Comment les inégalités de fait, en particulier les inégalités entre les hommes et les femmes, sont-elles ou non prises en compte par le droit et le traitement judiciaire des séparations ? Dans le prolongement des travaux évoqués ci-dessus, les articles pourront

notamment s'intéresser à la régulation économique, financière et patrimoniale qu'opèrent les institutions au moment de la séparation : prestation compensatoire, pension alimentaire, transmission du patrimoine (Bertaux et Bertaux-Wiame, 1988) partage des biens et du logement (Bugeja-Bloch, 2013), fiscalité de la pension alimentaire, etc.

La question de la régulation de la coparentalité et ses logiques en matière de genre et d'inégalités sociales méritent également d'être posée : résidence des enfants, droit de visite et d'hébergement ou encore suspension de l'autorité parentale dans les cas de violences conjugales (Jouanneau, 2022 ; Ronai et Durand, 2017 ; Séverac, 2021).

Enfin, **l'encadrement juridique des séparations pourra être plus particulièrement saisi sous l'angle de ses effets concrets sur les parents séparés**. Quels poids les décisions judiciaires peuvent-elles avoir sur les parcours de vie des parents à moyen et long termes (sur leur vie après la séparation, sur l'exercice de leur parentalité) mais aussi sur le quotidien et le bien-être des enfants ? Existe-t-il des effets différenciés de ces décisions selon le genre, la classe ou les origines et comment se manifestent-ils ? Ces dimensions pourront être explorées dans le cadre de configurations familiales variées : familles monoparentales (Protar et Modak, 2023), homoparentales, pluriparentales (Prauthois et Biland, 2022), familles recomposées ou non cohabitantes, familles migrantes/de nationalité étrangère ou transnationales, etc. Dans quelle mesure ces situations familiales questionnent-elles la Justice et ses normes à nouveaux frais, bousculant, sinon le droit, à tout le moins son application par les juges ? Qu'en est-il par exemple des enjeux concernant la beau-parentalité ou l'adoption pour les couples homoparentaux en contexte de séparation (Prauthois, 2022), du traitement des violences conjugales par la Justice (Delaunay, 2019 ; Löwenbrück et Viard-Guillot, 2018)(Delaunay, 2019 ; Löwenbrück et Viard-Guillot, 2018) et de ses conséquences sur l'organisation des séparations et les parcours de vie et de parentalité des victimes comme des auteurs de violences ?

Axe 2. L'accompagnement institutionnel des parents séparés

Si le droit encadre et contribue à produire les normes de la conjugalité, de la parentalité et de la « bonne séparation », d'autres institutions concourent à réguler, à compenser ou à répondre aux situations qu'engendre la séparation. Comme évoqué précédemment, l'appauvrissement des (ex)conjoints et des enfants, l'insuffisance des mesures de compensation (pension alimentaire notamment), les difficultés liées à la monoparentalité, l'éloignement entre parent non gardien et enfant(s) (Régnier-Loilier, 2013, 2022), les conflits ou les violences dans le couple en contexte de séparation (Brown et Mazuy, 2022) font l'objet d'un certain nombre de préoccupations politiques et d'actions publiques, portées par une diversité d'institutions. Les propositions d'articles pourront aborder différents volets de ces mesures d'accompagnement à la séparation, là encore sous l'angle des normes comme des effets qu'elles produisent.

Un premier volet concerne les mesures de compensation financière conséquentes aux séparations autour de la pension alimentaire (CEEE), en grande partie gérée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) et la mutualité sociale agricole (MSA) : l'allocation de soutien familial (ASF) (Aristat, 2014), les mesures de recouvrement des impayés de pension alimentaire (Laubressac, Titli, Launet, Carpezat, Barbry, *et al.*, 2020 ; Laubressac,

Titli, Launet, Carpezat et Barbry, 2020) ainsi que le dispositif d'intermédiation financière des pensions alimentaires (Céroux et Manier, 2022 ; Titli *et al.*, 2024) censés faciliter le versement de la pension et réduire les impayés encore estimés à plus d'un tiers des cas (Belmokhtar, 2014 ; Lardeux, 2021). Avec la création de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) en 2017, les Caf ont, plus largement encore qu'auparavant, mis en œuvre un certain nombre de mesures autour de l'accompagnement des parents séparés : accompagnement par un travailleur social, séances d'information, soutien à la parentalité. Ces mesures témoignent d'une évolution des préoccupations publiques autour de l'augmentation des séparations et de la monoparentalité mais aussi d'une volonté progressive de compenser les inégalités de faits (sociales et de genre) que l'approche unique par la conciliation ne permet pas toujours. Des comparaisons internationales autour de ce types de mesures compensatrices (comme Collombet, 2021) seront les bienvenues.

Un deuxième volet concerne la question de l'accompagnement institutionnel des parents, la connaissance des services et leur recours éventuel. Une récente étude conduite au Québec montre par exemple que certains services offerts aux parents en contexte de séparation sont mal connus et que leur recours est socialement situé (Saint-Jacques *et al.*, 2023). Qu'en est-il en France et ailleurs ? En outre, les situations de violence à l'endroit du partenaire et/ou des enfants mènent à un recours plus fréquent à ces services (Godbout *et al.*, 2022), invitant à des travaux portant sur l'accompagnement de ces parents. On pense par exemple, pour le cas de la France, aux mesures semi-judiciaires et semi-sociales de médiation familiale (Bastard, 2002 ; Casas Vila, 2018), à la mise en place d'espaces de rencontre dans lesquels des professionnels tiers encadrent les droits de visite d'un parent avec son ou ses enfants, notamment dans le cas de violences conjugales ou intrafamiliales souvent corrélées à la séparation des parents (Morange, 2022, 2023) ou encore, plus récemment, au conseil conjugal/familial en prévention des séparations. Ces mesures tendent à s'inscrire dans la promotion des normes de la conciliation et de la coparentalité par les politiques publiques, en particulier par la politique familiale.

À l'inverse, la plus grande visibilité des violences conjugales et intrafamiliales s'est accompagnée de nouvelles mesures interrogeant ce référentiel de coparentalité et ses effets. La mise en place d'une aide d'urgence aux victimes de violences conjugales et les expérimentations du « Pack nouveau départ » par les Caf (notamment pour faciliter la séparation) s'inscrivent, quant à elles, dans une politique d'égalité entre les hommes et les femmes et mobilisent d'autres approches et d'autres visions de la famille et de la parentalité. La coexistence de ces mesures, parfois au sein des mêmes institutions, met ainsi en jeu différentes approches de la séparation et de la parentalité. Tantôt incités à la conciliation (médiation, convention, divorce par consentement), à plus d'égalité dans le couple parental (incitation à la résidence alternée, au maintien du lien parent/enfants, ou au partage des tâches [Bruegilles et Sebillé, 2013]), tantôt reconnus comme ayant des intérêts contradictoires voire des places inégales dans le processus de séparation (pensions alimentaires, répartition du travail parental, violences conjugales avec ou sans suspension de l'autorité parentale), les parents séparés sont au cœur de débats théoriques et pratiques sur la coparentalité après la séparation (Jouanneau, 2022 ; Ronai et Durand, 2017).

Les articles de cet axe pourront porter sur les politiques publiques (référentiels, effets, etc.) ou sur les acteurs publics ou associatifs : accompagnement des parents en cours de séparation ou séparés, médiation familiale, espaces de rencontre, prévention ou

« compensation » des défauts de paiement de la pension alimentaire, accompagnement (psychologique, social, économique, juridique, etc.) des victimes de violences conjugales, etc. Du côté des acteurs, il peut s'agir de la Sécurité sociale, des maisons de justice et du droit, des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, des établissements scolaires, de l'administration fiscale, des mairies et intercommunalités, etc. Des comparaisons internationales de dispositifs analogues seraient appréciées.

Axe 3. Du côté des parents. Entre accès aux droits, stratégies de recours et d'évitement des institutions

L'individualisation des comportements et la mise à distance des institutions dans les choix conjugaux se sont accompagnées d'une privatisation de la famille (certains aspects ne sont pas réglementés, ou le sont moins) et d'une préférence pour des arrangements négociés plutôt qu'imposés par des lois (Godbout *et al.*, 2022 ; Roussel, 1989 ; Singly (de), 1994). Cela peut conduire les conjoints à choisir la forme de leur union (mariage, pacs, union libre), en lien avec leur perspective d'avoir des enfants ou encore leur situation parentale antérieure, mais aussi le moment et la manière d'y mettre fin (Biland, 2019). L'articulation entre séparations et institutions pourra ainsi être investiguée du point de vue des parents.

En se positionnant en amont de la séparation, des articles pourront porter sur les choix que font les conjoints en termes d'unions, de contractualisation, mais aussi de régimes matrimoniaux. Dans quelle mesure anticipent-ils l'éventualité d'une séparation lorsqu'ils se mettent en couple et qu'ils ont des enfants, en optant pour une forme d'union plutôt qu'une autre ? Observe-t-on des stratégies différentes selon les milieux sociaux ? Par ailleurs, dans un contexte où la pérennité du couple a perdu son caractère d'évidence (Régnier-Loilier, 2023), les conjoints se saisissent-ils des institutions (sociales, juridiques mais aussi religieuses) pour « entretenir » leur couple, éviter la séparation et, si oui, selon quelles modalités ?

En se positionnant au moment de la séparation, le recours par les parents à une institution encadrant ou accompagnant leur séparation pourrait être l'objet de propositions d'articles. Vers quelles institutions se tournent-ils ? Pour quelles raisons (par choix idéologique ou culturel ; par contrainte économique, administrative ; « pour les enfants », etc.) ? Les rapports que les parents entretiennent aux institutions encadrant l'union et la séparation pourront être interrogés sous l'angle de leurs caractéristiques sociales (genre, milieu social, origine) (Céroux et Manier, 2022) mais aussi sous l'angle des dynamiques relationnelles du couple ou des modalités d'organisation de la coparentalité (Laubressac *et al.*, 2018).

Le rapport aux institutions pourra aussi être investigué : comment perçoivent-ils ? Quels usages en font-ils (« bricolages », écarts par rapport aux décisions judiciaires, arrangements informels, etc.) ? Qu'ils recourent ou non à la Justice, de nombreux couples négocient leur séparation à l'abri du regard de la loi posant la question du respect des normes sociales dans le règlement privé des différends. Là aussi, quelles sont les stratégies et les marges de manœuvre des parents ? Comment ces négociations se passent-elles : entre les parents uniquement, en médiation familiale, avec leur(s) avocat(s) ? Quels sont les éléments négociés ? Comment ces négociations se déroulent-elles lorsque les parents n'ont pas les

mêmes moyens pour le faire ? Cela interroge plus largement la question du coût humain de la déjudiciarisation des séparations. On pense notamment aux travaux s'intéressant aux stratégies ou aux tactiques des membres du couple dans le cadre des séparations ou des « arrangements de famille » (Bessière, 2022), mais aussi aux travaux s'intéressant au pouvoir d'agir ou à la capacitation des individus face à la loi ou aux institutions de régulation des séparations (Commaille et Lacour, 2018). Ces questions autour de la négociation entre les parents, des ajustements entre décisions et pratiques et, plus globalement, du rapport aux institutions peuvent également être adressées sur l'après-séparation ou l'après-divorce avec d'éventuels retours en justice. D'autres interrogations peuvent les rejoindre, comme la manière dont les familles s'organisent en l'absence de statut de beau-parent ou plus largement face au manque de reconnaissance institutionnelle de certaines configurations parentales (homoparentalité ou pluriparentalité, par exemple).

Processus éditorial

Les auteurs et autrices envoient d'ici le **10 octobre 2025** un résumé (300 mots environ) et ses mots-clés en indiquant la rubrique et l'axe pour lesquels l'article est proposé, ainsi qu'une brève note biographique. Si la proposition de résumé est acceptée, l'article est à envoyer pour le **1er avril 2025** au plus tard pour être expertisé (double évaluation) et discuté en Comité de rédaction. Il n'y a donc pas de garantie de publication de l'article avant validation par les experts scientifiques et acceptation de l'article à la suite des réexpertises par la revue au second semestre 2027.

Les consignes aux auteurs et autrices de la revue (en français et en anglais), à respecter pour tous les articles soumis, sont sur le site de la revue : <https://www.caf.fr/professionnels/etudes-et-international/nos-collections/revue-des-politiques-sociales-et-familiales>

Calendrier

- **10 octobre 2025** : date limite d'envoi des propositions de résumés
- **1er avril 2026** : envoi des V0 des articles à l'équipe de coordination, suivis d'échanges avec les auteurs et autrices
- **25 juin 2026** : soumission des articles à la rédactrice en chef et envoi en expertise
- **Mi-octobre 2026** : Comité de rédaction
- **1er janvier 2027** : soumission des V2
- **Janvier 2027 – juillet 2027** : réexpertises des articles, secrétariat de rédaction et maquettage
- **Fin octobre 2027** : Parution du numéro

Références bibliographiques mentionnées dans l'appel

Abbas Hicham, Garbinti Bertrand, 2019, De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015, *in* Mainaud T., Rioux L. (dir.), *France, portrait social*, Insee, p. 99-113, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238447?sommaire=4238781>, (consulté le 18 février 2025).

Aristat, 2014, Étude sur l'allocation de soutien familial en lien avec la contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant, *Dossiers d'étude*, n° 172, Caisse nationale des Allocations familiales, https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Dossiers%20d'%C3%A9tudes/2014_DE_172_ASF.pdf, (consulté le 18 février 2025).

Babadji Ramdane, 1990, Le mixte franco-algérien : remarques à partir des conventions sur le service national et les enfants de couples mixtes séparés, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 29, p. 323-342.

Bachmann Laurence, Gaberel Pascal Éric, Modak Marianne, 2016, *Parentalité : perspectives critiques*, Lausanne, Éditions EESP.

Bastard Benoît, 2002, *Les démarieurs : enquête sur les nouvelles pratiques du divorce*, Paris, La Découverte.

Belmokhtar Zakia, 2014, Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers des enfants de parents séparés, *Infostat Justice*, n° 128.

Bertaux Daniel, Bertaux-Wiame Isabelle, 1988, Le patrimoine et sa lignée : Transmissions et mobilité sociale sur cinq générations, *Life stories/Récits de vie*, n° 4, p. 8-25.

Bessière Céline, 2022, Les arrangements de famille, *Archives de philosophie*, vol. 85, n° 4, p. 29-49.

Bessière Céline, Gollac Sibylle, 2020, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte.

Biland Émilie, 2019, *Gouverner la vie privée. L'encadrement inégalitaire des séparations conjugales en France et au Québec.*, Lyon, ENS Éditions.

Bonnet Carole, Garbinti Bertrand, Solaz Anne, 2015, Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs, *in* Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I. (dir.), *Couples et familles*, Insee, p. 51-61, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2017508?sommaire=2017528>, (consulté le 18 février 2025).

Bonnet Carole, Martino Enrica Maria, Rapoport Benoît, Solaz Anne, 2023, Wealth inequalities among seniors: the role of marital histories across cohorts, *Review of Economics of the Household*, vol. 21, n° 3, p. 815-853.

Brown Elizabeth, Mazuy Magali, 2022, Les violences conjugales dans un contexte de séparation, *Informations sociales*, n° 207, p. 98-105.

Brugailles Carole, Sebillé Pascal, 2013, Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires, *Informations sociales*, vol. n° 176, n° 176, p. 24-30.

Bugeja-Bloch Fanny, 2013, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, Presses Universitaires de France, version <https://shs.cairn.info/logement-la-spirale-des-inegalites--9782130607090?lang=fr>.

Casas Vila Gloria, 2018, *Violences machistes et médiation familiale en Catalogne et en Espagne. Enjeux de la mise en œuvre d'un cadre légal d'inspiration féministe*, thèse de doctorat, Lausanne, université de Lausanne.

Céroux Benoît, 2006, L'enfant comme autrui significatif de ses parents. Excursus sur une théorie de la socialisation, *Dialogue*, n° 172, p. 123-132.

Céroux Benoît, Manier Marion, 2022, Les parents formalisent-ils la prise en charge de leurs enfants ? Une analyse quantitative des expériences de mères récemment séparées, *Informations sociales*, n° 207, p. 66-73.

Collombet Catherine, 2021, L'intermédiation dans le recouvrement des pensions alimentaires Étude comparée du Québec, du Royaume-Uni et de la France, *L'E-ssentiel*, n° 202.

Commaille Jacques, 1986, D'une sociologie de la famille à une sociologie du droit. D'une sociologie du droit à une sociologie des régulations sociales, *Sociologie et sociétés*, vol. 18, n° 1, p. 113-128.

Commaille Jacques, Lacour Stéphanie, 2018, Les Legal Consciousness Studies comme laboratoire d'un régime renouvelé de connaissance sur le droit. Présentation du dossier, *Droit et société*, vol. 100, n° 3, p. 547-558.

Coupey Auréliane, 2025, Être accusé de violences, se dire victime de mariage gris. Quand des hommes en situation de divorce conflictuel accusent leur conjointe d'escroquerie sentimentale, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 153, p. 103-113.

Déchaux Jean-Hugues, Le Pape Marie-Clémence, 2021, *Sociologie de la famille*, 3e édition, La Découverte.

Delaunay Martine, 2019, *Les violences entre partenaires intimes : de l'indignation politique et morale aux pratiques routinières des institutions pénales : une comparaison entre la France et la Suède*, thèse de doctorat, Bordeaux, Université de Bordeaux, <https://shs.hal.science/tel-02965410/file/Marine%20Delaunay%20-%20Manuscrit%20version%20second%20d%C3%A9p%C3%B4t%202019.pdf>, (consulté le 18 février 2025).

Devetter François-Xavier, Lanseman Oriane, 2023, Le travail et l'emploi dans les familles monoparentales : politiques d'activation et pauvreté laborieuse, in Le Pape M.-C., Helfter C. (dir.), Paris, La Documentation française, p. 59-79.

Fillod-Chabaud Aurélie, 2022, *Au nom du père. Sociologie des mobilisations de pères séparés*, Lyon, ENS Éditions.

Godbout Élisabeth, Poitras Karine, Clouet Johanne, 2022, Le recours à la médiation familiale au Québec : exploration des facteurs sociodémographiques et contextuels, *Informations sociales*, n° 207, p. 32-40.

Gourdeau Camille, Odasso Laura, 2023, Les frontières de la parentalité. Contrôle migratoire et unité familiale, *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 189-208.

Guillonnet Maud, Moreau Caroline, 2013, La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge, Paris, ministère de la Justice, https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/migrations/portail/art_pix/1_rapportresidence_11_2013.pdf.

Hachet Benoît, 2015, Espace et temps dans les familles postdivorce. Colloque international organisé les 12 et 13 juin 2014 par le Centre d'études démographiques et le Consortium institut de l'enfance et du monde urbain à l'université autonome de Barcelone, *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. n°119, n° 1, p. 80-84.

Jouanneau Solenne, 2022, Protéger les mères en préservant l'autorité paternelle des (ex-)partenaires violents ? Les conditions d'application de l'ordonnance de protection dans les juridictions familiales, *Informations sociales*, n° 207, p. 106-115.

Lardeux Raphaël, 2021, Un quart des parents non-gardiens solvables ne déclarent pas verser de pension alimentaire à la suite d'une rupture de Pacs ou d'un divorce, *Études et résultats*, n° 1179.

Laubressac Christian, Titli Lou, Barbry Cécilia, Sponton Alix, Stromboni Tana, 2018, Enquête qualitative sur les modes d'exercice de la coparentalité après une séparation conjugale dans un contexte de recomposition familiale, *études et recherche*, n° 137, ministère de la Santé et des Affaires sociales, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/dt137.pdf>, (consulté le 18 février 2025).

Laubressac Christian, Titli Lou, Launet Marie, Carpezat Morgane, Barbry Cécilia, 2020, Étude évaluative de l'offre de service d'appui au recouvrement de l'Aripa, *Dossiers d'étude*, n° 214, Paris, Caisse nationale des Allocations familiales, https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Dossiers%20d'%C3%A9tudes/2020_DE_214_Etude_Aripa.pdf.

Laubressac Christian, Titli Lou, Launet Marie, Carpezat Morgane, Barbry Cécilia, Céroux Benoît, Manier Marion, Moeneclae Jeanne, 2020, Recouvrer les pensions alimentaires impayées. Évaluation de l'offre de service de l'Aripa, *L'E-essentiel*, n° 194.

Le Pape Marie-Clémence, Helfter Clémence (dir.), 2023, *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*, Paris, La Documentation française.

Leport Edouard, 2022, *Les papas en danger ? Des pères à l'assaut des droits des femmes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme.

Löwenbrück Maël, Viard-Guillot Louise, 2018, Le traitement judiciaire des violences conjugales en 2015, *Infostat Justice*, n° 159.

Martin Claude, 1997, *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Presses universitaires de Rennes, version <http://books.openedition.org/pur/23872> (consulté le 20 mai 2025).

Martin Claude, 2014, « Être un bon parent » : une injonction contemporaine, Presses de l'EHESP, version <http://www.cairn.info/etre-un-bon-parent-une-injonction-contemporaine--9782810902606.htm> (consulté le 4 mars 2025).

Merla Laura, Nobels Bérengère, 2022, *Deux « maisons », un « chez-soi » ? Expériences de vie de jeunes en hébergement égalitaire*, Louvain-la-Neuve, Académia L'Harmattan, version <file:///C:/Users/bcero755/Downloads/Deux%20maisons%20un%20chez-soi.pdf>.

- Morange Arnaud, 2022, L'espace de rencontre. Perception par les usagers et les intervenants, et paradoxes du dispositif, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 142-143, p. 99-108.
- Morange Arnaud, 2023, L'exercice de la parentalité en espace de rencontre. Conditions et limites de l'usage d'un dispositif socio-judiciaire, *Dialogue*, n° 240, p. 21-37.
- Prauthois Lus, 2022, La reconnaissance de l'homoparentalité révèle sa fragilité lors des séparations de couples de parents de même sexe, *Informations sociales*, n° 207, p. 48-48.
- Prauthois Lus, Biland Émilie, 2022, L'État des LGBTI. Comment politiques et administrations publiques ordonnent et transforment le genre et la sexualité, *Gouvernement et action publique*, vol. 11, n° 1, p. 11-35.
- Protar Louise, Modak Marianne, 2023, Qui s'occupe des enfants ? La division sexuée du travail parental dans les familles monoparentales, in Le Pape M.-C., Helfter C. (dir.), *Les familles monoparentales. Conditions de vie, vécu et action publique*, La Documentation française, p. 99-117.
- Régnier-Loilier Arnaud, 2006, À quelle fréquence voit-on ses parents ?, *Population & Sociétés*, n° 427, p. 1-4.
- Régnier-Loilier Arnaud, 2013, Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant, *Population & Sociétés*, n° 500.
- Régnier-Loilier Arnaud, 2022, Séparations conjugales et reconfigurations familiales, *Informations sociales*, n° 207, p. 12-18.
- Régnier-Loilier Arnaud, 2023, Un demi-siècle d'évolution du couple et de la famille en France. Panorama démographique, *Recherches familiales*, vol. n° 20, n° 1, p. 83-103.
- Régnier-Loilier Arnaud, Baude Amandine, 2024, Résidence des enfants après la séparation au Québec. Diversité des arrangements et facteurs associés., *Population*, vol. 78, n° 3, p. 431-465.
- Ronai Ernestine, Durand Édouard (dir.), 2017, *Violences conjugales : le droit d'être protégée*, Paris, Dunod.
- Roussel Louis, 1989, *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob.
- Saint-Jacques Marie-Christine, Robitaille Caroline, Godbout Élisabeth, Lévesque Sylvie (dir.), 2023, *La séparation parentale et la recomposition familiale dans la société québécoise : les premiers moments*, Laval, Presses universitaires de Laval, version <https://www.pulaval.com/libreaccs/9782766300105.pdf>.
- Séverac Nadège, 2021, L'enfant face à la violence dans le couple, in Sadlier K. (dir.), *L'enfant face à la violence dans le couple*, Dunod, 2e édition, p. 7-34, https://shs.cairn.info/l-enfant-face-a-la-violence-dans-le-couple--9782100810932-page-7?site_lang=fr, (consulté le 4 mars 2025).
- Singly (de) François, 1994, *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan.
- Steinbach Anja, Augustijn Lara, 2022, Children's well-being in sole and joint physical custody families., *Journal of Family Psychology*, vol. 36, n° 2, p. 301-311.

Struelens Olivier, 2020, Le droit face à l'enlèvement parental international. La poursuite de l'intérêt de l'enfant au prisme du pluralisme juridique, *in Faire et défaire les liens familiaux. Usages et pratiques du droit en contexte migratoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 65-81.

Théry Irène, 1993, *Le Démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.

Titli Lou, Arnal Caroline, Bouvatier Vahée, Étienne Lucie, 2024, Évaluation du dispositif d'intermédiation financière des pensions alimentaires en phase de généralisation, *Dossiers d'étude*, n° 233, Caisse nationale des Allocations familiales, https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/Recherche_et_statistiques/Dossiers_d_etudes/2024_DE_233_Intermediation_financiere_CNAF.pdf, (consulté le 18 février 2025).